

MIDI TRAVAUX PUBLICS
Société par actions simplifiée
au capital de 74 983,16 euros
Siège social : 9, avenue Pierre Semard – ZI La Piche
31600 SEYSSES
RCS TOULOUSE 404 056 863
(la « Société »)

**EXTRAIT DE
L'ACTE PORTANT CONSENTEMENT UNANIME
DE TOUS LES ASSOCIES
EN DATE DU 26 DECEMBRE 2025**

PREMIERE DECISION

Après avoir rappelé que l'article 12-5 des statuts est actuellement rédigé comme suit :

« 5. Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

Même privé du droit de vote, le nu-proprétaire d'actions a toujours le droit de participer aux décisions collectives ».

Les associés décident à l'unanimité de modifier ainsi qu'il suit l'article 12-5 des statuts :

« 5. Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf les décisions concernant l'affectation des bénéfices où il est réservé à l'usufruitier.

Même privé du droit de vote, le nu-proprétaire et l'usufruitier ont toujours le droit de participer aux décisions collectives et doivent être convoqués dans les conditions prévues par les présents statuts. ».

Le reste de l'article 12 des statuts sociaux reste inchangé.

TROISIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au CABINET MORVILLIERS SENTENAC ET ASSOCIES, avocats, sis à TOULOUSE (31000) 18 rue Lafayette, porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Société TEMAT**
Représentée par son Président, M. Thierry MARCHE

